

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

---

Assemblée générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 26 mars 2025 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Sébastien D'Astous, préfet.

**Sont présents les conseillers de comté suivants :**

Monsieur Rosaire Guénette, Maire de la municipalité de Champneuf, Monsieur Yanick Hamel, Maire suppléant de la municipalité de La Corne, Monsieur Gilles Audet, Maire suppléant de la municipalité de St-Dominique-du-Rosaire, Monsieur Guy Baril, Maire de la municipalité de Landrienne, Monsieur Martin Roch, Maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, Monsieur Pascal Rheault, Maire de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, Madame Lina St-Hilaire Bérubé, Comité de citoyens de Guyenne, Monsieur Donald Rheault, Maire de la municipalité de Preissac, Madame Claudette Laroche, Mairesse de la municipalité de Launay, Monsieur Jules Grondin, Maire de la municipalité de Berry, Monsieur André Rioux, Maire de la municipalité de St-Marc-de-Figuery, Monsieur Ghislain Nadeau, Maire de la municipalité de Trécesson, Madame Josseline Lepage, Mairesse de la municipalité de Barraute, Monsieur Alain Trudel, Maire de la municipalité de La Morandière-Rochebaucourt, Monsieur Pierre Deshaies, Représentant de la Ville d'Amos, Monsieur Yanick Lacroix, Maire de la municipalité de La Motte

**Ainsi que :**

Madame Christine Meunier, Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mélanie Falardeau, Directrice générale adjointe, Madame Mélissa Lemaire, Adjointe à la Direction générale, Madame Valérie Moses, Directrice des Services forêt et territoire, Madame Joanne Breton, Cheffe – Ressources matérielles et gestion des TNO

---

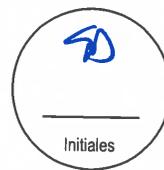
AG- 039-03-2025

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur Jules Grondin, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. **PRÉSENCES**
2. **ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal du 26 février 2025
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal du CA du 11 février 2025
  - 3.3 Dépôt du procès-verbal du CA du 11 mars 2025
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
5. **PRÉSENTATION**
6. **CLD**
  - 6.1 Politique de soutien aux entreprises
  - 6.2 Suivi du Conseil d'administration du CLD Abitibi
7. **SERVICE FORÊT**
  - 7.1 Présentation du budget du Service forêt 2025-2026
  - 7.2 Autorisation d'octroi du contrat pour le reboisement MRC-2025-REB001
  - 7.3 Financement de projet via le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux EDG 1056
  - 7.4 Élargissement des territoires sous entente de délégation de gestion dans le cadre de la refonte du régime forestier
  - 7.5 Suivi des comités relevant du Service forêt
8. **SERVICE TERRITOIRE**
  - 8.1 Suivi du comité relevant du Service territoire
9. **SERVICE D'AMÉNAGEMENT**
  - 9.1 Examen de conformité : Recommandation de la construction d'une nouvelle tour de télécommunications (AB878-01) sur le territoire de la municipalité de La Morandière-Rochebaucourt à la CPTAQ
  - 9.2 Examen de conformité : Recommandation de la construction d'une nouvelle tour de télécommunications (AB879-01) sur le territoire de la municipalité de La Morandière-Rochebaucourt à la CPTAQ
  - 9.3 Autorisation de signature de la convention d'aide financière pour la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques

- 9.4 Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT)
- 9.5 Membres élus du CCA - Correction
- 9.6 Suivi des comités relevant du Service d'aménagement
- 10. DÉVELOPPEMENT LOCAL**
- 10.1 Signature d'un avenant en lien avec l'Entente de développement culturel (EDC) 2024
- 10.2 Engagement du résiduel du FRR - Volet 2 (2020-2025)
- 10.3 Suivi des comités en développement
- 11. COMMUNICATIONS**
- 11.1 Suivi - Défi 1200 tonnes
- 11.2 Suivi du comité en communications
- 12. TERRITOIRES NON ORGANISÉS**
- 12.1 Octroi du contrat pour l'entretien d'été des chemins, retrait et mise à l'eau du quai – TNO Lac-Chicobi pour les saisons 2025-2026
- 12.2 Programmation finale de la TECQ 2019-2024
- 13. ADMINISTRATION**
- 13.1 Dépôt - Rapport 2024 sur la gestion contractuelle
- 13.2 Adoption du budget 2025-2026 de la TGIRT
- 13.3 Suivi des comités relevant de la Direction générale
- 13.4 Suivi des comités relevant d'organismes partenaires de la MRC d'Abitibi
- 14. CORRESPONDANCE**
- 14.1 MRC de Bonaventure - Appui - Demande de modification à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relative à la compétence régionale sur la plantation et l'abattage d'arbres
- 14.2 MAMH - Octroi de contrats municipaux
- 14.3 Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues - Appui - Opposition à la fermeture de l'unité de réadaptation en santé mentale de l'Hôpital de Malartic
- 14.4 Municipalité de Rémigny - Appui - Opposition à la fermeture de l'unité de réadaptation en santé mentale de l'Hôpital de Malartic
- 14.5 Ville de Ville-Marie - Appui - Opposition à la fermeture de l'unité de réadaptation en santé mentale de l'Hôpital de Malartic
- 14.6 MRC de Vaudreuil-Soulanges - Demande au ministre de la Sécurité publique du Québec de réviser et d'adapter les critères d'admissibilité à l'aide financière dans le cadre des pluies diluviennes du 9 août 2024
- 14.7 MRC de L'Assomption - Appui - Couverture cellulaire et exigences de la modernisation du système 9-1-1
- 14.8 MRC de Bonaventure - Appui - Communication aux propriétaires des avis requis par l'article 245 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- 14.9 MRC de l'Assomption - Appui - Communication aux propriétaires des avis requis par l'article 245 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- 14.10 MRC de Memphrémagog - Appui - Communication aux propriétaires des avis requis par l'article 245 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- 14.11 MELCCFP - Subvention pour la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC d'Abitibi
- 14.12 Municipalité de Saint-Gervais - Appui - Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
- 14.13 Regroupement des MRC de la Gaspésie - Demande d'appui - Concernant l'utilisation de frais administratifs du Fonds régions et ruralité (FRR)
- 14.14 CPAT - Demande d'appui - Demande de rencontre sur le partage des redevances minières
- 14.15 MAMH - Réponse - Suspension temporaire du Programme d'adaptation de domicile
- 14.16 CISSS-AT - Offre de service de réadaptation active en santé mentale en Abitibi-Témiscamingue
- 14.17 MCC - Lettre d'annonce - Aide aux initiatives de partenariat
- 14.18 MRNF - Soutien urgent au secteur forestier québécois et mesures



pour atténuer les impacts de la crise économique sur les travailleurs, les entrepreneurs et les communautés régionales

**15. AFFAIRES DIVERSES**

15.1 Formation portant sur le recyclage à la municipalité de La Morandière-Rochebaucourt

15.2 Nouvelle directrice à la Financière agricole du Québec pour l'Abitibi-Témiscamingue

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

AG- 040-03-2025

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 FÉVRIER 2025**

Il est proposé par Monsieur Alain Trudel, appuyé par Monsieur Donald Rheault, et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 26 février 2025.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CA DU 11 FÉVRIER 2025**

Le procès-verbal du Comité administratif du 11 février 2025 est déposé.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CA DU 11 MARS 2025**

Le procès-verbal du Comité administratif du 11 mars 2025 est déposé.

AG- 041-03-2025

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES**

CONDIDÉRANT QUE la Politique de soutien aux entreprises cadre dans les quatre (4) mandats confiés par la MRC d'Abitibi au CLD Abitibi en matière de développement socio-économique et de soutien aux entreprises ;

CONDIDÉRANT QUE les fonds attribués à la mise en œuvre de cette politique sont issus d'une entente entre la MRC d'Abitibi et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC ;

CONSIDÉRANT QUE selon les instructions de cette entente, la MRC d'Abitibi s'engage à adopter et maintenir à jour une politique de soutien aux entreprises incluant les entreprises d'économie sociale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur Pierre Deshaies, et unanimement résolu d'adopter la Politique de soutien aux entreprises pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026.

ADOPTÉE

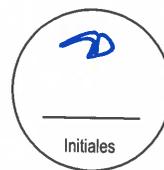
**SUIVI DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD ABITIBI**

Monsieur Donald Rheault rappelle que l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue (l'ESDBAT) a été rallongée d'une année. De plus, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) envisage l'intégration de leur nouvelle planification stratégique dans l'ESDBAT, advenant un renouvellement de l'entente. Cette intégration impliquera que le CLD Abitibi devra réaffecter du temps ressource supplémentaire.

Monsieur Rheault mentionne que le CLD Abitibi financera le marché public encore cette année. Le budget a d'ailleurs été augmenté afin d'ajouter du personnel pour la fermeture des kiosques.

Le CLD Abitibi a également adopté une campagne de recrutement en ressources humaines afin d'encourager l'attraction de la main-d'œuvre.

Enfin, l'assemblée générale annuelle du CLD Abitibi se tiendra le 29 mai 2025.



AG- 042-03-2025

**PRÉSENTATION DU BUDGET DU SERVICE FORÊT 2025-2026**

Il est proposé par Monsieur Guy Baril, appuyé par Monsieur Pierre Deshaies, et unanimement résolu d'adopter le budget 2025-2026 du Service forêt de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

AG- 043-03-2025

**AUTORISATION D'OCTROI DU CONTRAT POUR LE REBOISEMENT MRC-2025-REB001**

Il est proposé par Monsieur Guy Baril, appuyé par Monsieur Donald Rheault, et unanimement résolu d'autoriser la MRC d'Abitibi à octroyer le contrat MRC-2025-REB001 à Ours Noir Reforestation Inc. au montant de 197 111,84 \$ pour obtenir des services de reboisement sur le territoire de l'EDG 1056. Le Service forêt de la MRC d'Abitibi récupérant la totalité des taxes, les dépenses réelles sont présentées et n'incluent pas les taxes.

ADOPTÉE

AG- 044-03-2025

**FINANCEMENT DE PROJET VIA LE FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX EDG 1056**

Il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur Pascal Rheault, et unanimement résolu de financer le projet suivant via le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux :

- 169 829,00 \$ à la municipalité de La Corne pour le projet FF 2024-08 Belvédère sentier ornithologique, via l'enveloppe dédiée à la municipalité de La Corne.

ADOPTÉE

AG- 045-03-2025

**ÉLARGISSEMENT DES TERRITOIRES SOUS ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION DANS LE CADRE DE LA REFORTE DU RÉGIME FORESTIER**

CONSIDÉRANT QUE, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts s'apprête à déposer un projet de loi visant à moderniser le régime forestier québécois ;

CONDISÉRANT QUE la planification actuelle de la récolte du bois et des travaux sylvicoles, réalisée par l'État, fait l'objet de nombreuses critiques et qu'un consensus émerge en faveur d'un nouveau modèle de gestion plus adapté aux réalités locales ;

CONDIÉRANT QUE l'acceptabilité sociale constitue désormais une condition essentielle pour l'exploitation des ressources naturelles et que les municipalités locales et régionales jouent un rôle clé à cet égard ;

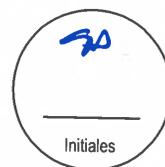
CONSIDÉRANT QUE la gestion forestière par les gouvernements de proximité, notamment par le biais des ententes de délégation de gestion (EDG), a prouvé son efficacité en favorisant une meilleure harmonisation des usages, une gestion intégrée des ressources forestières et le respect des possibilités forestières ;

CONSIDÉRANT QUE, sur le territoire de la MRC d'Abitibi, 14 % de la superficie totale est actuellement sous EDG et que les délégataires, soit la MRC d'Abitibi, la municipalité de Berry, la Cellule d'aménagement des Côteaux, la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire et la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, reconnaissent les bénéfices de ce modèle de gestion ;

CONSIDÉRANT QUE les revenus générés par la saine gestion des ententes de délégation de gestion (EDG) sont réinvestis sur les territoires, bénéficiant ainsi à l'ensemble de la communauté et rapprochant la forêt des citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'une partie des surplus générés sont également réinvestis dans la recherche en écologie sur le territoire de la MRC d'Abitibi, contribuant ainsi à l'amélioration continue des pratiques forestières et à une meilleure compréhension des écosystèmes locaux ;

CONSIDÉRANT QUE ces délégataires constatent que l'impact de leur gestion est limité par la faible superficie et le morcellement des territoires sous délégation ;



CONSIDÉRANT QUE l'élargissement de la gestion locale permettrait une optimisation de la gestion forestière, une meilleure prévisibilité à long terme, une véritable acceptabilité sociale et une réduction des effets de cloisonnement administratif ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi vise l'objectif ambitieux de porter à 25 % la superficie forestière publique sous entente de délégation de gestion afin d'avoir un impact significatif sur son territoire et de répondre efficacement aux enjeux locaux ;

CONSIDÉRANT QUE la conjoncture politique actuelle, liée à la refonte du régime forestier, constitue une opportunité stratégique pour favoriser une gouvernance locale accrue des ressources forestières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pascal Rheault, appuyé par Monsieur Jules Grondin, et unanimement résolu :

QUE la MRC d'Abitibi demande au ministère des Ressources naturelles et des Forêts d'élargir la superficie des territoires sous entente de délégation de gestion afin d'atteindre 25 % de la superficie forestière publique sur son territoire ;

QUE la MRC d'Abitibi se positionne comme un partenaire clé du gouvernement du Québec dans la gestion locale des forêts ;

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Madame Maïté Blanchette Vézina, à la députée d'Abitibi-Ouest, Madame Suzanne Blais, au ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, Monsieur Jean Boulet, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'aux autres MRC du Québec à des fins d'appui.

ADOPTÉE

#### SUIVI DES COMITÉS RELEVANT DU SERVICE FORÊT

##### **Comité consultatif forêt**

Monsieur Pascal Rheault mentionne que le Comité consultatif forêt (CCF) a fait un retour sur la présentation de Madame Valérie Moses à l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Le CCF a également discuté du budget.

##### **Comité de la forêt récréative**

Une rencontre du Comité de la forêt récréative est prévue au courant des prochaines semaines.

#### SUIVI DU COMITÉ RELEVANT DU SERVICE TERRITOIRE

##### **Comité territoire (gravières)**

Il n'y a pas de suivi pour le Comité territoire (gravières).

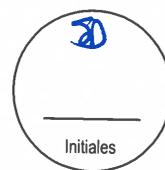
AG- 046-03-2025

#### EXAMEN DE CONFORMITÉ : RECOMMANDATION DE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (AB878-01) SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MORANDIÈRE-ROCHEBAUCOURT À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du lot 5 615 059 visé par le projet et les lots contigus est faible puisqu'il s'agit de sols de classe 4, 5 et 7 avec des facteurs limitatifs très graves, très sérieux ou qui n'offrent aucune possibilité pour la culture ou le pâturage permanent. On y retrouve également des sols organiques et ces derniers ne sont pas inclus dans le classement agricole interprétatif en raison du manque de données suffisantes pour évaluer leur potentiel ;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'utilisation du lot visé à des fins d'agriculture sont faibles, car la superficie est entièrement en friche boisée ;

CONSIDÉRANT QUE la présence de la tour de télécommunications et de ses infrastructures connexes n'entraînerait pas de contraintes significatives pour l'usage agricole des terrains environnants, notamment en ce qui a trait aux



normes et distances d'éloignement applicables aux sources d'odeurs inhérentes aux activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la présence de la tour de télécommunications et de ses infrastructures connexes n'entraîne pas de contraintes significatives ni d'effets négatifs résultants de l'application des lois et règlements en matière d'environnement, y compris ceux applicables aux établissements de production animale ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la tour de télécommunications et de ses infrastructures connexes n'a pas d'impact significatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles, et qu'elle ne compromet pas la cohésion ni la continuité des activités agricoles dans le secteur concerné ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la tour de télécommunications et de ses infrastructures connexes n'a pas d'effet significatif sur la préservation des ressources en eau et en sol pour l'agriculture, tant sur le territoire de la municipalité locale que dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la tour de télécommunications et de ses infrastructures connexes n'a pas d'incidence sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour la pratique de l'agriculture, permettant ainsi de préserver une diversité de modèles et de projets agricoles viables ;

CONSIDÉRANT QUE le projet pourrait avoir un effet positif sur le développement économique de la région en améliorant la couverture et la qualité des services de télécommunications, facilitant ainsi les activités économiques, notamment pour les entreprises et les résidents du secteur ;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration des services de télécommunications contribue aux conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de la collectivité, particulièrement dans un territoire à faible densité d'occupation, en favorisant l'attractivité et la rétention des populations ainsi que le développement des entreprises locales ;

CONSIDÉRANT QUE, le cas échéant, l'implantation de la tour de télécommunications et de ses infrastructures connexes est conforme aux orientations du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC d'Abitibi, et ne compromet pas les objectifs de mise en valeur du territoire agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Abitibi ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jules Grondin, appuyé par Monsieur Yanick Lacroix, et unanimement résolu de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une superficie approximative de 1 018,6 m<sup>2</sup>, correspondant à une partie du lot 5 615 059 du cadastre du Québec, pour la construction, l'exploitation et l'entretien d'une tour de télécommunication autoportante de 76 m et ses équipements connexes, d'un chemin d'accès à la tour et d'une ligne électrique.

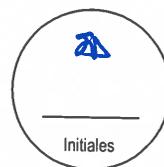
ADOPTÉE

AG-047-03-2025

**EXAMEN DE CONFORMITÉ : RECOMMANDATION DE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (AB879-01) SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MORANDIÈRE-ROCHEBAUCOURT À LA CPTAQ**

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du lot 5 614 244 visé par le projet et les lots contigus est faible puisqu'il s'agit de sols de classe 4, 5 ou organiques, avec des facteurs limitatifs très graves, très sérieux ou qui ne sont pas inclus dans le classement agricole interprétatif des sols en raison du manque de données suffisantes pour évaluer leur potentiel ;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités d'utilisation du lot visé à des fins d'agriculture



sont bonnes, car la partie sud-est du lot est cultivée. Toutefois, la superficie visée pour le projet est entièrement en friche boisée au sud-ouest du lot ;

CONSIDÉRANT QUE la présence de la tour de télécommunications et de ses infrastructures connexes n'entraînerait pas de contraintes significatives pour l'usage agricole des terrains environnants, notamment en ce qui a trait aux normes et distances d'éloignement applicables aux sources d'odeurs inhérentes aux activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la présence de la tour de télécommunications et de ses infrastructures connexes n'entraîne pas de contraintes significatives ni d'effets négatifs résultants de l'application des lois et règlements en matière d'environnement, y compris ceux applicables aux établissements de production animale ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la tour de télécommunications et de ses infrastructures connexes n'a pas d'impact significatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles, et qu'elle ne compromet pas la cohésion ni la continuité des activités agricoles dans le secteur concerné ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la tour de télécommunications et de ses infrastructures connexes n'a pas d'effet significatif sur la préservation des ressources en eau et en sol pour l'agriculture, tant sur le territoire de la municipalité locale que dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la tour de télécommunications et de ses infrastructures connexes n'a pas d'incidence sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour la pratique de l'agriculture, permettant ainsi de préserver une diversité de modèles et de projets agricoles viables ;

CONSIDÉRANT QUE le projet pourrait avoir un effet positif sur le développement économique de la région en améliorant la couverture et la qualité des services de télécommunications, facilitant ainsi les activités économiques, notamment pour les entreprises et les résidents du secteur ;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration des services de télécommunications contribue aux conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de la collectivité, particulièrement dans un territoire à faible densité d'occupation, en favorisant l'attractivité et la rétention des populations ainsi que le développement des entreprises locales ;

CONSIDÉRANT QUE, le cas échéant, l'implantation de la tour de télécommunications et de ses infrastructures connexes est conforme aux orientations du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC d'Abitibi, et ne compromet pas les objectifs de mise en valeur du territoire agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire ;

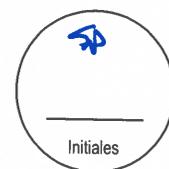
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Rioux, appuyé par Monsieur Yanick Lacroix, et unanimement résolu de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une superficie approximative de 1 005,4 m<sup>2</sup>, correspondant à une partie du lot 5 614 244 du cadastre du Québec, pour la construction, l'exploitation et l'entretien d'une tour de télécommunications autoportante de 76 m et ses équipements connexes, d'un chemin d'accès à la tour et d'une ligne électrique ;

ADOPTÉE

AG- 048-03-2025

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS RÉGIONAUX DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi a déposé un projet de Plan régional des milieux humides et hydriques complet en mars 2024 au ministère de



l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC d'Abitibi ont l'intérêt d'assurer la mise en œuvre de ce plan ;

CONSIDÉRANT QU'en parallèle, afin de soutenir la mise en œuvre effective du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) conformément au Plan national de l'eau et à la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, la MRC d'Abitibi bénéficiera de l'aide financière destinée à appuyer les actions de conservation, de gestion et de suivi des milieux humides et hydriques de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre programme d'aide financière pour la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques du MELCCFP, la MRC d'Abitibi se voit octroyé un montant pouvant aller jusqu'à 289 550 \$ pour les quatre (4) prochaines années afin de faire la mise en œuvre de son plan régional des milieux humides et hydriques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Donald Rheault, appuyé par Monsieur Guy Baril, et unanimement résolu :

- D'approuver le contenu de la convention d'aide financière ;
- D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la Convention d'aide financière du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs du programme d'aide financière pour la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques.

ADOPTÉE

#### **PROGRAMME D'UNITÉS INDIVIDUELLES DE TRAITEMENT DE L'EAU (PUIT)**

Madame Mélanie Falardeau présente un nouveau programme de financement pour les projets de mise aux normes pour les municipalités de moins de 6 500 habitants. Le détail du programme sera transmis aux directions générales des municipalités.

AG- 049-03-2025

#### **MEMBRES ÉLUS DU CCA - CORRECTION**

Il est proposé par Monsieur Martin Roch, appuyé par Monsieur Alain Trudel, et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roy et Monsieur Jules Grondin pour siéger sur le Comité consultatif agricole (CCA) à titre de membres élus. La durée de mandat est de deux (2) ans, soit jusqu'en décembre 2026.

ADOPTÉE

#### **SUIVI DES COMITÉS RELEVANT DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT**

##### **Comité territorial en aménagement du territoire**

Il n'y a pas de suivi du Comité territorial en aménagement du territoire.

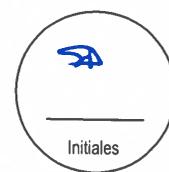
##### **Comité consultatif en environnement**

Madame Mélanie Falardeau mentionne que le Comité consultatif en environnement (CCE) a eu une présentation sur les résultats du sondage concernant le Plan climat. Le plan d'action en découlant sera présenté au Comité administratif au mois d'avril et sera ensuite ramené à la Table des conseillers de comté.

En ce qui concerne les projets d'aires protégées, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a reçu davantage de projets qu'anticipé. Les MRC connaîtront les projets soumis au ministère une fois que celui-ci aura terminé son analyse. La prochaine étape à venir est la consultation.

##### **Comité de gestion des boues de fosses septiques**

Il n'y a pas de suivi du Comité de gestion des boues de fosses septiques.



#### **Comité consultatif agricole**

Il n'y a pas de suivi du Comité consultatif agricole.

#### **Comité directeur du Plan de développement de la zone agricole**

Il n'y a pas de suivi du Comité directeur du Plan de développement de la zone agricole.

#### **Comité incendie**

Il n'y a pas de suivi du Comité incendie.

AG- 050-03-2025

#### **SIGNATURE D'UN AVENANT EN LIEN AVEC L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (EDC) 2024**

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi et le ministère de la Culture et des Communications ont conclu, le 7 février 2024, une convention ayant pour objet l'octroi d'une aide financière pour la réalisation d'actions dans le cadre de l'Entente de développement culturel (EDC) 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE certaines actions figurant au plan d'action ne sont pas complétées et que la MRC d'Abitibi souhaite prolonger la durée de la convention afin de finaliser ces actions ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Culture et des Communications a confirmé le prolongement de l'entente, soit jusqu'au 31 mars 2026, afin d'écouler les sommes résiduelles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur André Rioux, et unanimement résolu d'autoriser le préfet, ou son remplaçant, à signer l'Avenant à la convention avec le ministère de la Culture et des Communications ayant pour objet de prolonger l'Entente de développement culturel jusqu'au 31 mars 2026.

ADOPTÉE

AG- 051-03-2025

#### **ENGAGEMENT DU RÉSIDUEL DU FRR - VOLET 2 (2020-2025)**

ATTENDU QUE les frais d'administration liés à la gestion de l'entente pour le Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 qui ont été encourus par la MRC sont admissible au financement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Josseline Lepage, appuyé par Monsieur Jules Grondin, et unanimement résolu d'autoriser de conserver un montant de 61 716,23 \$ au 31 mars 2025 pour couvrir les frais d'administration liés à la gestion de l'enveloppe du FRR – Volet 2 (2020-2025) pour la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

#### **SUIVI DES COMITÉS EN DÉVELOPPEMENT**

##### **Comité FRR Volet 3 – Projets « Signature Innovation » des MRC**

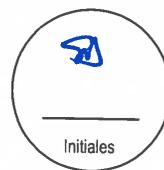
Madame Christine Meunier explique que la MRC a reçu des esquisses pour le projet de place publique multiusage et celles-ci seront transmises aux élus sous peu. La MRC attendra toutefois que les esquisses soient finales avant de faire une annonce officielle avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

##### **Comité FRR – Volet 4 – Soutien à la vitalisation**

Il n'y a pas de suivi du Comité FRR – Volet 4 – Soutien à la vitalisation.

##### **Comité exécutif en tourisme**

Monsieur Donald Rheault explique que le Comité d'analyse du Fonds touristique a étudié des projets déposés dans le Fonds touristique lors de sa dernière rencontre. Cette année, comme l'an passé, le comité a aussi réservé des sommes dans le maintien des attraits touristiques. Les projets seront présentés à la Table des conseillers de comté du 30 avril 2025.



De plus, Tourisme Amos-Harricana a élaboré une stratégie touristique pour l'été 2025 afin d'encourager nos citoyens à visiter les attraits locaux.

#### **Comité exécutif en culture**

Il n'y a pas de suivi du Comité exécutif en culture.

#### **Commission culturelle territoriale**

Monsieur Guy Baril fait un retour sur le changement d'appellation de la Soirée Thérèse-Pagé. Le nouveau nom retenu est le Gala des Satya.

#### **Comité d'analyse des projets structurants pour améliorer la qualité de vie**

Il n'y a pas de suivi du Comité d'analyse des projets structurants pour améliorer la qualité de vie.

#### **Comité voies navigables**

Il n'y a pas de suivi du Comité voies navigables.

#### **Comité en développement social**

Le Comité en développement social a eu sa première rencontre le 19 mars 2025. Madame Carole Boucher, de la Corporation de développement communautaire, a présenté le plan d'action du Regroupement des partenaires en développement social d'Amos-région.

Les trois (3) principaux enjeux liés à la lutte contre la pauvreté identifiés par le comité sont le logement, le transport collectif et l'itinérance.

Le comité a également déterminé une terminologie afin d'assurer la même compréhension des termes utilisés.

#### **SUIVI - DÉFI 1200 TONNES**

Un suivi concernant le lancement du Défi 1200 tonnes est présenté.

#### **SUIVI DU COMITÉ EN COMMUNICATIONS**

##### **Comité des communications**

Il n'y a pas de suivi pour le Comité des communications.

AG- 052-03-2025

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN D'ÉTÉ DES CHEMINS, RETRAIT ET MISE À L'EAU DU QUAI – TNO LAC-CHICOBİ POUR LES SAISONS 2025-2026**

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des chemins d'été est essentiel pour maintenir la qualité des infrastructures, assurer la sécurité et la satisfaction des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions valides ont été reçues ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9118-0042 Québec Inc. (Sylvain Fortin) est le plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Josseline Lepage, appuyé par Monsieur Jules Grondin, et unanimement résolu :

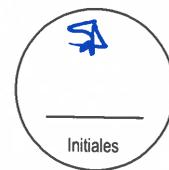
- D'autoriser la MRC d'Abitibi à octroyer le contrat pour l'entretien des chemins d'été ainsi que pour le retrait et la mise à l'eau du quai du TNO Lac-Chicobi pour les saisons 2025 et 2026 à 9118-0042 Québec Inc. (Sylvain Fortin), pour un montant de 63 714,25 \$, incluant les taxes applicables ;
- D'autoriser Madame Christine Meunier, directrice générale, ou sa remplaçante, à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE

AG- 053-03-2025

#### **PROGRAMMATION FINALE DE LA TECQ 2019-2024**

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019



à 2024 ;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Deshaies, appuyé par Monsieur André Rioux, et unanimement résolu que :

- La MRC d'Abitibi s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La MRC d'Abitibi s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;
- La MRC d'Abitibi approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La MRC d'Abitibi s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme ;
- La MRC d'Abitibi s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- La MRC d'Abitibi atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques ;
- D'autoriser Madame Christine Meunier, directrice générale, ou sa remplaçante à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE

#### **DÉPÔT - RAPPORT 2024 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Le *Code municipal du Québec* ainsi que le règlement numéro 189 concernant la gestion contractuelle de la MRC d'Abitibi prévoient l'obligation de déposer, une fois par année, un rapport faisant état de l'application du règlement de gestion contractuelle.

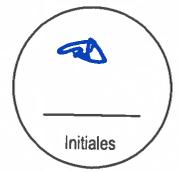
Le présent rapport a pour objet de répondre à l'obligation légale de la MRC d'assurer la transparence dans l'application du règlement de gestion contractuelle. Il met en évidence les faits saillants de l'application du règlement de gestion contractuelle et fait état des situations particulières entourant sa mise en œuvre.

**AG- 054-03-2025**

#### **ADOPTION DU BUDGET 2025-2026 DE LA TGIRT**

Il est proposé par Monsieur Pascal Rheault, appuyé par Monsieur Donald Rheault, et unanimement résolu d'adopter le budget 2025-2026 de la Table de gestion intégrée des ressources du territoire (TGIRT) des MRC d'Abitibi (MRCA) et de La Vallée-de-l'Or (MRCVO), tel que présenté, et de répartir la participation financière à hauteur de 56 468,19 \$ pour la MRCA et de 61 947,95 \$ pour la MRCVO, à partir des montants disponibles du Programme d'aménagement durable des forêts.

ADOPTÉE



## **SUIVI DES COMITÉS RELEVANT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

### **Comité de sécurité publique**

Il n'y a pas de suivi du Comité de sécurité publique.

### **Comité de suivi de l'Entente de partenariat durable**

Il n'y a pas de suivi du Comité de suivi de l'Entente de partenariat durable.

### **Comité de suivi de la planification stratégique**

Il n'y a pas de suivi du Comité de suivi de la planification stratégique.

## **SUIVI DES COMITÉS RELEVANT D'ORGANISMES PARTENAIRES DE LA MRC D'ABITIBI**

### **Comité sur le transport collectif**

Madame Joanne Breton explique que le Comité sur le transport collectif a tenu sa première rencontre. Le comité a transmis un sondage aux directions générales des municipalités concernant le transport collectif sur notre territoire. Le but est d'identifier les besoins et si ce qui est déjà en place convient aux utilisateurs.

### **Regroupement des partenaires en développement social d'Amos-région**

Il n'y a pas de suivi du Regroupement des partenaires en développement social d'Amos-région.

### **Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT)**

Monsieur Yanick Lacroix mentionne que le budget du Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) a été présenté lors de sa dernière rencontre. Il y a, entre autres, une forte augmentation des dépenses dans le volet numérique afin de moderniser les équipements du CAUAT. Le salaire des répartiteurs est aussi en analyse afin de se rapprocher de la moyenne des autres centres d'appels.

Le CAUAT étudie présentement la possibilité d'accorder des prêts ou de faire de la location de tablettes informatiques aux services de sécurité incendie de la région.

### **Table de concertation du Parc national d'Aiguebelle**

Il n'y a pas de suivi de la Table de concertation du Parc national d'Aiguebelle.

### **Agence de Mise en valeur régionale des Forêts privées de l'Abitibi**

Monsieur Pascal Rheault explique qu'il y a eu une bonification des montants alloués pour l'aménagement du territoire par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Cela a permis à la Fédération des producteurs forestiers du Québec de créer une carte des immeubles forestiers afin d'effectuer un meilleur aménagement du territoire forestier, qui prend d'ailleurs en compte les milieux humides et les espèces en danger.

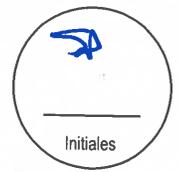
Monsieur Rheault souligne que l'objectif de la cartographie est de sensibiliser les municipalités à moduler leur taxation en fonction de la réalisation ou non de plans d'aménagement forestiers. Il invite les élus à le contacter si ceux-ci souhaitent obtenir l'information concernant leur municipalité.

### **Conseil d'administration du Mont-Vidéo**

Madame Josseline Lepage mentionne que le Conseil d'administration du Mont-Vidéo a fait un retour sur le succès de la semaine de relâche lors de sa dernière rencontre. Le conseil a également reporté en 2026 l'événement ski-doo, qui devait avoir lieu du 12 au 26 avril 2025. Un programme sport-études pour l'année scolaire 2026-2027 est en développement ainsi qu'un club de compétition de planche à neige et de snowcross. Enfin, le camping au Mont-Vidéo sera ouvert à l'été 2025.

## **MRC DE BONAVENTURE - APPUI - DEMANDE DE MODIFICATION À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME RELATIVE À LA COMPÉTENCE RÉGIONALE SUR LA PLANTATION ET L'ABATTAGE D'ARBRES**

La MRC de Bonaventure appuie la MRC de L'Assomption dans ses démarches relatives à sa demande de modification à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*



relative à la compétence régionale sur la plantation et l'abattage d'arbres.

#### **MAMH - OCTROI DE CONTRATS MUNICIPAUX**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) encourage l'octroi de contrats municipaux favorisant l'achat local, régional, provincial et même canadien dans le cadre de l'imposition de tarifs douaniers des États-Unis. Le MAMH mentionne également que le bulletin Muni-Express recense l'ensemble des possibilités, des obligations ainsi que des bonnes pratiques afin de parvenir à cet objectif.

#### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES - APPUI - OPPOSITION À LA FERMETURE DE L'UNITÉ DE RÉADAPTATION EN SANTÉ MENTALE DE L'HÔPITAL DE MALARTIC**

La municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues appuie la ville de Malartic dans ses démarches d'opposition à la fermeture de l'unité de réadaptation en santé mentale de l'Hôpital de Malartic.

#### **MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY - APPUI - OPPOSITION À LA FERMETURE DE L'UNITÉ DE RÉADAPTATION EN SANTÉ MENTALE DE L'HÔPITAL DE MALARTIC**

La municipalité de Rémigny appuie la ville de Malartic dans ses démarches d'opposition à la fermeture de l'unité de réadaptation en santé mentale de l'Hôpital de Malartic.

#### **VILLE DE VILLE-MARIE - APPUI - OPPOSITION À LA FERMETURE DE L'UNITÉ DE RÉADAPTATION EN SANTÉ MENTALE DE L'HÔPITAL DE MALARTIC**

La ville de Ville-Marie appuie la ville de Malartic dans ses démarches d'opposition à la fermeture de l'unité de réadaptation en santé mentale de l'Hôpital de Malartic.

#### **MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - DEMANDE AU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC DE RÉVISER ET D'ADAPTER LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À L'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DES PLUIES DILUVIENNES DU 9 AOÛT 2024**

La MRC de Vaudreuil-Soulanges entreprend des démarches relatives à une demande au ministre de la Sécurité publique du Québec de réviser et d'adapter les critères d'admissibilité à l'aide financière dans le cadre des pluies diluviennes du 9 août 2024.

#### **MRC DE L'ASSOMPTION - APPUI - COUVERTURE CELLULAIRE ET EXIGENCES DE LA MODERNISATION DU SYSTÈME 9-1-1**

La MRC de L'Assomption appuie la MRC de Bauce-Centre dans ses démarches relatives à la couverture cellulaire et les exigences de la modernisation du système 9-1-1.

#### **MRC DE BONAVENTURE - APPUI - COMMUNICATION AUX PROPRIÉTAIRES DES AVIS REQUIS PAR L'ARTICLE 245 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

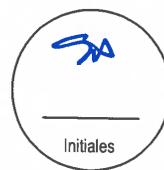
La MRC de Bonaventure appuie la MRC des Pays-d'en-Haut dans ses démarches concernant la communication aux propriétaires des avis requis par l'article 245 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

#### **MRC DE L'ASSOMPTION - APPUI - COMMUNICATION AUX PROPRIÉTAIRES DES AVIS REQUIS PAR L'ARTICLE 245 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

La MRC de l'Assomption appuie la MRC des Pays-d'en-Haut dans ses démarches concernant la communication aux propriétaires des avis requis par l'article 245 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

#### **MRC DE MEMPHRÉMAGOG - APPUI - COMMUNICATION AUX PROPRIÉTAIRES DES AVIS REQUIS PAR L'ARTICLE 245 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

La MRC de Memphrémagog appuie la MRC des Pays-d'en-Haut dans ses démarches concernant la communication aux propriétaires des avis requis par l'article 245 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.



**MELCCFP - SUBVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DE LA MRC D'ABITIBI**

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charette, annonce l'admissibilité de la MRC d'Abitibi à une subvention d'un montant maximal de 289 550 \$ pour la mise en œuvre de son plan régional des milieux humides et hydriques.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS - APPUI - DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE**

La municipalité de Saint-Gervais appuie la municipalité de Sainte-Christine dans ses démarches de dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle.

**REGROUPEMENT DES MRC DE LA GASPÉSIE - DEMANDE D'APPUI - CONCERNANT L'UTILISATION DE FRAIS ADMINISTRATIFS DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)**

Le Regroupement des MRC de la Gaspésie entreprend des démarches concernant l'utilisation de frais administratifs du Fonds régions et ruralité (FRR).

AG- 055-03-2025

**CPAT - DEMANDE D'APPUI - DEMANDE DE RENCONTRE SUR LE PARTAGE DES REDEVANCES MINIÈRES**

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi désire appuyer la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) dans sa demande de rencontre avec la ministre des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), Madame Maité Blanchette Vézina, concernant le partage équitable des redevances minières et de leurs impacts sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre permettra d'échanger sur les enjeux liés à la gestion des redevances minières et d'explorer des solutions pour une répartition plus juste au bénéfice des collectivités locales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Josseline Lepage, appuyé par Monsieur André Rioux, et unanimement résolu que la MRC d'Abitibi mandate son préfet, ou son remplaçant, pour adresser une correspondance à la ministre du MRNF afin d'appuyer la CPAT dans sa demande d'une rencontre sur le sujet du partage des redevances minières.

ADOPTÉE

**MAMH - RÉPONSE - SUSPENSION TEMPORAIRE DU PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE**

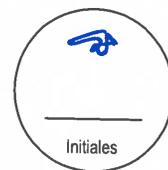
Le cabinet de la ministre responsable de l'Habitation donne suite à la résolution numéro AG-035-02-2025 adoptée lors de l'assemblée générale de la MRC d'Abitibi du 26 février 2025 concernant la suspension temporaire du Programme d'adaptation de domicile.

**CISSS-AT - OFFRE DE SERVICE DE RÉADAPTATION ACTIVE EN SANTÉ MENTALE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

Le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS-AT) fait suite à la résolution numéro AG-034-02-2025 adoptée lors de l'assemblée générale de la MRC d'Abitibi du 26 février 2025 concernant l'offre de service de réadaptation active en santé mentale en Abitibi-Témiscamingue.

**MCC - LETTRE D'ANNONCE - AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT**

Le ministre de la Culture et des Communications, Monsieur Mathieu Lacombe, annonce sa contribution financière pour la mise en œuvre de l'Entente de développement culturel 2025-2027 pour la MRC d'Abitibi.



**MRNF - SOUTIEN URGENT AU SECTEUR FORESTIER QUÉBÉCOIS ET MESURES POUR ATTÉNUER LES IMPACTS DE LA CRISE ÉCONOMIQUE SUR LES TRAVAILLEURS, LES ENTREPRENEURS ET LES COMMUNAUTÉS RÉGIONALES**

La ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Madame Maité Blanchette Vézina, donne suite à la résolution numéro AG-189-11-2024, adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire de la MRC d'Abitibi du 7 novembre 2024, concernant une demande de soutien urgent au secteur forestier québécois et de mesures pour atténuer les impacts de la crise économique sur les travailleurs, les entrepreneurs et les communautés régionales.

**FORMATION PORTANT SUR LE RECYCLAGE À LA MUNICIPALITÉ DE LA MORANDIÈRE-ROCHEBAUCOURT**

Monsieur Alain Trudel remercie Madame Isabelle Dufresne pour la formation citoyenne sur le recyclage et les autres matières tenue à la municipalité de La Morandière-Rochebaucourt.

**NOUVELLE DIRECTRICE À LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

Monsieur Pascal Rheault mentionne la nomination d'une nouvelle directrice, Madame Julie Gauthier, pour le centre de services de l'Abitibi-Témiscamingue de la Financière agricole du Québec.

AG- 056-03-2025

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Jules Grondin, appuyé par Monsieur Pierre Deshaies, et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 13.

ADOPTÉE

Sébastien D'Astous  
Préfet

Christine Meunier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Note :** Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées par le préfet comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.